



Tapage nocturne, coupable involontairement ?

Par **alice74**, le **29/08/2008** à **23:47**

Bonjour,

Depuis 10 ans, nous sommes un couple locataire d'un petit appartement dans un ancien immeuble. Les parquets de celui-ci craquent depuis toujours, le bruit étant plus ou moins fort suivant les endroits...

Mon mari travaillant de nuit à domicile, marche parfois sur la parquet de nuit tout en faisant très attention et sans jamais porter de chaussures. Par précautions nous avons également de grand tapis pour étouffer les bruits de passages, malgré tout cela nous ne pouvons empêcher les craquements.

Cela n'avait point gênés les voisins jusque là mais depuis quelques mois nous avons une nouvelle voisine en dessous qui se plaint (en hurlant par la fenêtre) lorsqu'elle entend le parquet craquer.

La journée cette voisine écoute de la musique avec un volume très élevé. est-ce une vengeance ? ou simplement ignore t-elle- le manque d'isolation de notre veille immeuble ?

Que pouvons nous faire ?
Peut-on être accusé de tapage nocturne ?

Par **JamesEraser**, le **03/09/2008** à **13:46**

[citation]La journée cette voisine écoute de la musique avec un volume très élevé. est-ce une vengeance ?[/citation]

Certainement

[citation]depuis quelques mois nous avons une nouvelle voisine en dessous qui se plaint (en hurlant par la fenêtre)[/citation]

Ne serait-ce pas elle qui commet un tapage ?

[citation]Que pouvons nous faire ? [/citation]

Continuez à jouir "" de votre logement. J'allais dire "paisiblement", mais vu le comportement de votre voisine....

[citation]Peut-on être accusé de tapage nocturne ? [/citation]

Certainement pas. Jusqu'à preuve du contraire, nous avons encore le droit de changer de pièces dans notre logement.

Pourquoi ne pas lui acheter des boules quiès dans un bel écrin pour Noël ?

Que dit le propriétaire des lieux ou le syndic au sujet des parquets ? Est-il au courant ?